

• (8.50 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'ai païré avec le ministre de la Justice (M. Turner) pour ce vote.

M. l'Orateur: La Chambre est maintenant saisie de la motion principale. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur: Pourrions-nous passer au vote sans faire entendre le timbre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je veux m'assurer que la Chambre consent à procéder au vote sans faire entendre le timbre?

Des voix: Sur division.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à se prononcer sans vote inscrit?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion et adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois est adopté.)

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

RENOI AU COMITÉ PERMANENT DU LIVRE BLANC SUR LA RÉFORME FISCALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 1^{er} décembre, de la motion de l'honorable M. Benson, au nom de l'honorable M. Macdonald:

Que le Livre blanc intitulé: Propositions de réforme fiscale, déposé à la Chambre le 7 novembre 1969, soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je pense que je manquerais à mon devoir si je ne faisais pas quelques remarques sur ce renvoi, surtout à cause de la façon dont on le fait. On demande à la Cham-

bre de renvoyer ce Livre blanc au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en dépit de l'entente de juin dernier selon laquelle on devait le renvoyer à un comité mixte.

C'est pourtant vrai qu'il y aurait avantage à renvoyer la question à un comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit. En premier lieu, nous savons que le comité du Sénat et celui de la Chambre éprouvent des difficultés à recruter le personnel de soutien de ces comités. Nous aurons deux équipes, donc double dépense.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Alors abolissons le Sénat.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'ai entendu la remarque du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), mais tant que le Sénat existe, il fait partie du Parlement au même titre que la Chambre. La coordination aurait été bien meilleure, je crois, à des séances publiques. En fait, nous allons, je pense, nous plonger dans un enchevêtrement indescriptible en tâchant de coordonner la comparution de témoins et d'autres personnes au comité du Sénat et au comité de la Chambre. Toutefois, le gouvernement a décidé de renvoyer la question aux deux comités.

Je sais que le ministre du Travail (M. Mackasey), qui est en face de moi, se fiche du public. Bien que les membres de ces comités s'acquittent consciencieusement de leur tâche, ils sont rudement éconduits par bon nombre de vis-à-vis qui se soucient comme de l'an quarante des frais et des ennuis qu'impose la comparution d'hommes d'affaires venant de partout au Canada. Que les vis-à-vis se lèvent de leurs sièges confortables. Les gens de Vancouver, de Calgary, de Saint-Jean, de Terre-Neuve et d'Halifax ont le droit de venir ici et de présenter leurs instances. Ils ne viennent pas ici pour passer quelques semaines au Château Laurier et, pourtant, cette décision assez peu clairvoyante de la part du gouvernement pourrait bien prolonger leur séjour.

Les fonctionnaires du ministère des Finances s'épuiseront à assister aux séances de deux comités. Ils devront répéter au comité du Sénat les explications qu'ils donnent au comité de la Chambre des communes. Il aurait été tellement plus commode de les faire comparaître devant un comité mixte. A vrai dire, je ne sais pas pourquoi le gouvernement a décidé d'adopter une telle attitude qui, à mon avis, est absurde et peu clairvoyante.